



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par
Olivier MEGEVAND
IA IPR de SVT

Secrétariat Inspection du
second degré
Téléphone
0594 27 22 31

Courriel :

Olivier.Megevand@ac-guyane.fr

Rectorat de Guyane
Route de Baduel
BP 6011
97306 Cayenne Cedex

Inspection pédagogique régionale

Cayenne, le 17 septembre 2024

M. Olivier MEGEVAND
IA-IPR de Sciences de la Vie et de la Terre

Mme Mylène LAM-TOU-KAI
Mme Murièle NUGENT
Mme Laure Wilhelm
M. Yoann GOSSE

Chargés de mission d'inspection en Sciences de la vie et
de la Terre

à
Mesdames les Professeures et Messieurs les Professeurs
de SVT
S /c de
Mesdames les Cheffes d'établissement et Messieurs les
Chefs d'établissement

Objet : lettre de rentrée du corps d'inspection de SVT

Chères et chers collègues,

L'inspection de SVT est très heureuse de vous accompagner en cette nouvelle année scolaire et souhaite bien chaleureusement la bienvenue aux professeures débutantes comme expérimentées, aux professeurs débutants comme expérimentés qui rejoignent l'académie de Guyane.

Notre action pédagogique commune cette année scolaire s'inscrit dans la continuité des priorités portées par la [circulaire de rentrée ministérielle](#) et précisées dans le [dossier de presse](#) publié le 28 août, à savoir la réussite et l'épanouissement des élèves par la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'égalité des chances et la mixité scolaire, l'engagement de tous à faire de l'école un lieu où l'on réussit quel que soit le lieu où l'on vit, l'engagement de tous à faire de l'école un espace protecteur garantissant la construction d'un citoyen libre, éclairé, épanoui et responsable. « Faire l'école » en Guyane, enseigner en Guyane nous oblige à dépasser les déterminants socio-économiques et les inégalités de destin : nous devons faire plus, faire mieux, là où il y a moins, faisant nôtre l'ambition 3 du [projet académique](#) pour les trois prochaines années.

Cette rentrée encore, en écho à la seconde ambition de ce projet académique, nous attirons l'attention des professeures et des professeurs évoluant en collège comme en lycée sur **l'opportunité qu'offre notre discipline, par son exigence rédactionnelle, de promouvoir l'acquisition de la maîtrise de la langue**. Parce que cette maîtrise de la langue participe de ces savoirs fondamentaux, chacun doit être convaincu qu'une « pratique régulière, systématique et conséquente de l'écriture doit être au cœur des apprentissages ». Chacun doit être convaincu que l'intensification et l'ampleur progressive de l'acte d'écriture demandé du cycle 3 à la classe de Terminale dans « l'exigence en matière d'orthographe, de grammaire et de syntaxe », conditionnent la réussite des élèves et constituent le tenon de la réduction des inégalités scolaires, des inégalités de destin, tout autant que d'une vie de citoyen éclairé et responsable. Réaffirmant les propos de l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Gabriel Attal, il nous appartient de faire « renouer [les élèves] avec la pratique de l'écrit **dans toutes les matières**, et pas uniquement en français. Dès les premiers temps d'apprentissage de l'écriture, jusqu'au baccalauréat, **nos élèves doivent écrire beaucoup pour écrire bien**. [...] L'écriture fait partie des tous premiers enseignements et des toutes premières compétences à acquérir, **à maîtriser et à perfectionner**. »

C'est dans cette optique que **nous incitons** vivement professeures et professeurs de SVT en collège à s'emparer dans leur établissement, sinon du dispositif en lui-même, tout au moins des temps de réflexion sur les modalités de mise en œuvre et le contenu du dispositif **Devoirs faits** généralisé à tous les élèves de 6^{ème} lors de la précédente rentrée scolaire.

Nous (ré)affirmons **la position importante des SVT dans la transmission et l'appropriation du principe de laïcité et des valeurs de la République**, notamment en contribuant à développer l'esprit critique des élèves, la collaboration et l'entraide et en évitant toute forme de discrimination. D'autres enjeux éducatifs font de notre discipline un des **leviers majeurs de la construction citoyenne** : l'éducation au développement durable et à la transition écologique et l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Inscrits dans le concept One health décliné en [unité de formation proposée au PAF 2024-2027](#), ces deux enjeux éducatifs ne font qu'un et participent au développement des compétences psychosociales sur lesquelles repose le bien-être à l'école.

Si les SVT ont toute leur place dans les réflexions au sein des établissements autour des questions favorisant le déploiement d'une école promotrice de santé, elles ont aussi pleinement leur place autour des questions d'environnement et de développement durable. Les CESCE (Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement) peuvent être ces espaces d'échanges contribuant à favoriser la réflexion sur ces sujets. Ces questions pouvant également contribuer au bien-être des élèves et à l'apaisement du climat scolaire dans les établissements, nous vous conseillons de vous rapprocher de vos chefs d'établissement sur ces sujets. Un courrier de la DGESCO en date du 14 septembre 2023, adressé aux Recteurs, DASEN, Chefs d'établissement et Inspecteurs visant à faire vivre la démocratie scolaire en soutenant et promouvant l'engagement des élèves au sein des CVL et CVC, rappelle que devront être élus, dans ces instances, deux « éco-délégués établissement ». Ces derniers auront des relations particulières avec les éco-délégués de classe et les référents éducation au développement durable pour participer à la mise en œuvre de la politique E3D de l'établissement et proposer des projets relatifs à la transition écologique qui peuvent participer à l'amélioration du bien-être au sein de l'établissement. Dans ce registre, nous ne pouvons que vous inciter à porter des projets clairs en matière d'objectifs pédagogiques et ambitieux, ne serait-ce que pour faciliter la prise en compte des projets éducatifs EDD et favoriser leur financement par les partenaires compétents comme la CTG. Nous nous devons de vous rappeler tout l'intérêt que vous avez de solliciter notre partenaire incontournable qu'est le PNRG pour mener à bien vos projets en ce domaine. En effet, les animateurs de cet organisme sont déjà rémunérés par celui-ci et leur intervention est gratuite. Plus largement, nous vous invitons à vous rapprocher de l'ensemble des structures ayant en [gestion des réserves](#) et parcs naturels (PNRG, ONF, ANRT(CTG), GEPOG, SEPANGUY). **Nous attirons néanmoins votre attention sur un point capital.** De trop nombreux retours négatifs des gestionnaires de réserve ont été adressés à l'inspection pédagogique régionale de Sciences de la vie et de la Terre, concernant la prise en charge et l'accompagnement des élèves lors des sorties organisées. Retours à l'origine d'ailleurs de certains modules du [plan académique de formation 2024-2027](#). Vous seuls, êtes les experts pédagogiques garants du respect des programmes mais également les responsables administrativement et juridiquement parlant de vos élèves dans des situations de travail hors-la-classe. A ce titre, **vous ne pouvez laisser reposer sur les animateurs de réserve la problématique de la gestion de vos élèves ni la conception des contenus et activités de terrain.** Le terrain comme salle de classe est une belle opportunité qu'offre la Guyane et comme la référence au réel, dont il est question plus loin, il s'inscrit dans une programmation annuelle des notions et compétences à la lecture des programmes, à chaque fois que cela apporte une plus-value à votre enseignement et permet de travailler au mieux les compétences. Les activités conduites par vos soins sur le terrain doivent être pensées pour construire les notions et travailler les compétences. A ce titre elles ont tout autant vocation que celles proposées en salle de classe, à être le support d'évaluations formatives, dont vous seuls êtes les mieux armés pour les penser et les mieux armés pour les conduire. Pour toutes ces raisons, **nous vous incitons à voir ces ressources naturelles à l'aune des ressources universitaires et documentaires qu'il convient de s'approprier et de didactiser pour les mettre à la portée des élèves** et à vous rendre sur site pour la première fois personnellement et individuellement, en ayant déjà en tête la séquence pédagogique construite et le fil d'Ariane identifié. Cette visite individuelle sera alors l'occasion de discuter avec l'animateur de la réserve de la faisabilité de l'activité de terrain que vous aurez déjà élaborée à la période programmée, de prendre conseil ou de recueillir de nouvelles données, qui vous permettront de la retravailler, de l'amender, de l'enrichir. **L'année scolaire 2024-2025 est à la fois l'année des Géosciences et celle de l'Océan où l'EDD trouve naturellement sa place.** A l'initiative de l'AFD, et comme en préambule de la COP 30 prévue en novembre 2025 à Belém, aux portes de la Guyane, l'**inspection de Sciences de la vie et de la Terre soutiendra toute initiative visant à donner la parole aux élèves sur leur vision de leur établissement à l'ère du réchauffement climatique.** La création d'un concours éponyme est à l'étude. Aussi tous les enseignants qui souhaiteraient porter un projet travaillant les ODD sous cet angle en interdisciplinarité (Arts Plastiques, Lettres, Technologie, Physique, Maths...) seront les bienvenus, d'autant qu'il pourrait s'adosser au volet ad hoc du projet d'établissement et appuyer ainsi fortement une demande de labellisation E3D.

Sur le plan professionnel, nous vous invitons à vous reporter aux offres proposées par l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) de Guyane dans le [plan académique de formation](#). Dans un précédent message, j'évoquais les changements de procédure pour la participation à ces actions de formation. En effet, l'offre de formation a été « parcourée » et court sur l'ensemble des trois années du plan académique de formation. Il offre l'opportunité de s'abonner au parcours de votre choix dans le cadre des inscriptions individuelles à tout moment de l'année. Cet abonnement vous permet d'être alerté en temps réel de la publication d'une session en cours de préparation, qui s'ouvre à la pré-inscription. A réception de ce message il vous appartient de vous préinscrire. Cette pré-inscription n'aura valeur d'inscription au module qu'à la suite de la validation de votre Chef d'établissement qui doit donner son autorisation en tant que votre supérieur hiérarchique. Il dispose pour cela d'un délai de 3 à 5 jours. Lors de la publication de l'ouverture de la session, vous connaîtrez les modalités, dates et lieu de formation. Si cela ne vous convient pas, vous avez la possibilité de vous désinscrire. Vous verrez annoncé dans le descriptif du parcours une durée obligatoire de formation. Celle-ci correspond à une partie du volume horaire global que compte le parcours pour que celui-ci soit crédité sur l'prof et ne vienne enrichir votre dossier personnel de formation. Ce crédit porté à votre dossier peut n'intervenir qu'au terme des trois années si vous ne pouvez suivre davantage de modules l'année n . En effet, le volume horaire de formation à candidature individuelle autorisé par agent pour une année n'est que de 30 heures de formation, soit 5 jours de formation par an. Dès lors que vous êtes abonnés à deux parcours de formation, comptabilisant chacun 28 h de formation, vous ne pourrez les suivre dans leur intégralité au cours de l'année n . Si pour l'un d'entre eux la durée obligatoire de présence est de 15 heures et pour le second de 20 h, l'un d'entre eux seulement sera crédité sur l'prof. Il vous appartiendra à l'année $n + 1$ de vous inscrire, outre aux modules facultatifs, aux autres modules obligatoires du parcours pour enrichir votre dossier l'prof.

Enfin, il est important de rappeler tout l'avantage que revêt depuis quelques années l'utilisation du numérique dans nos enseignements. Qu'il s'agisse du numérique dédié (logiciels spécifiques) aux SVT ou du numérique favorisant l'acquisition ou l'exploitation de données, le travail collaboratif ou au service de la maîtrise de la langue (espace d'écriture collaborative), celui-ci contribue grandement à rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages. **Toutefois, il ne peut se substituer systématiquement à toute autre**

forme de support d'activité. Il appartient à chacun de mesurer la plus-value de ce dernier au regard des supports d'activité plus classiques. A chaque fois qu'une notion peut être construite en faisant appel au réel et au concret, **le matériel biologique ou géologique doit être absolument privilégié. Il en va de la construction mentale de nos élèves et de leur bonne compréhension du monde réel qui les entoure.** L'expérimentation qui s'inscrit tout naturellement dans la pratique de la démarche scientifique est une approche formidable pour développer l'esprit critique de nos élèves, futurs citoyens, et engager la réflexion sur la validité des résultats et leur reproductibilité, sur la notion même de faits scientifiques. **Elle ne peut être négligée. Au même titre d'ailleurs que la modélisation analogique qui permet elle aussi de discuter la portée d'un résultat,** son caractère prédictif, sa fiabilité passée au crible des observables ou mesurables effectués dans le milieu naturel quand il s'agit de discuter de la robustesse d'un modèle. **Cette dimension épistémologique est consubstantielle de la construction de l'esprit scientifique,** de l'esprit tout court, garantissant une formation robuste du citoyen de demain qui n'aura de prise au complotisme ou toute forme de négationnisme.

Des formations autour du numérique et de son utilisation en classe ont été maintenues au PAF. Madame Audrey Boisson, IAN SVT et chargée de mission pour le déploiement du numérique en académie, aura en charge ces formations et constituera votre interlocuteur privilégié pour toutes ces questions. Un module de formation consacré à l'IA dans le cadre des enseignements a été proposé au PAF. L'arrivée dans notre quotidien d'enseignant de l'Intelligence Artificielle questionne légitimement chacun d'entre nous. Il nous appartient d'en tirer parti avec pragmatisme et d'y voir un outil au service des apprentissages et tout particulièrement de la maîtrise de langue qui doit rester notre premier enjeu de formation, bien avant celui des notions scientifiques. **En effet, il ne peut être de pensée et de raisonnement clairs sans maîtrise de la langue écrite ou orale.**

Par ailleurs, nous vous rappelons que la plateforme apps.education.fr vous accompagne au quotidien pour répondre aux besoins du travail à distance ou pour des échanges collaboratifs entre pairs.

En annexe de ce courrier de rentrée, vous trouverez un vademecum succinct, listant un certain nombre de textes officiels et notes de service édités par le ministère ou l'inspection générale de SVT, qui pourraient être utiles dans le cadre de votre enseignement ou la gestion des laboratoires de Sciences de la vie et de la Terre.

Nous adressons, mes chargés de mission et moi-même, des remerciements collégialement partagés à chacune et chacun d'entre vous pour votre implication au service de la réussite de tous les élèves. Nous remercions également tous les collègues qui accompagnent (accompagneront) les professeurs stagiaires et les enseignants contractuels dans l'entrée dans le métier.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année scolaire.

Nous restons disponibles si des questionnements émergent et vous souhaitons à tous une excellente année scolaire.

Olivier Mégevand
IA-IPR de SVT



Laure Willhelm,
CMI



Mylène Lam-Tou-Kai,
CMI



Murièle Nugent,
CMI



Yoann Gosse
CMI



VADEMECUM

REGLEMENTATION, TEXTES DE REFERENCE ET BONNES PRATIQUES

N.B. : Certains textes sont anciens et n'ont à ce jour pas été remplacés. Ils restent applicables jusqu'à nouvel ordre et régissent la réglementation en la matière.

Les programmes en vigueur à la rentrée 2023

- Au collège :
 - [Cycle 3](#)
 - Cycle 4 ([programme de 2020](#) et [ressources](#))
- Au lycée :
 - [Enseignement de sciences de la vie et de la Terre](#) (programmes et ressources)
 - [Enseignement scientifique](#) (programmes et ressources)

Circulaire relative aux dissections animales

- Réglementation en vigueur :
 - https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo29/MENE1618745C.htm?cid_bo=104634

Sorties scolaires

- Les bonnes pratiques :
 - <https://www.education.gouv.fr/media/19505/download>

Sécurité en salle et au laboratoire

- Fiche générale :
 - https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/medias/fichier/guide-se-curite-aout-2016_1484596854834-pdf?INLINE=FALSE
 - <https://www.education.gouv.fr/media/19505/download>
- Conduite à tenir en cas d'accident :
 - <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/conduite-tenir-en-cas-d-accident>

Le Grand Oral (sous réserve de modifications non encore publiées)

- [Déroulement de l'épreuve](#)
- A partir de la session 2023 :
 - guide actualisé « [Grand oral et enseignement de spécialité](#) »
 - [ressources](#)
 - [note de service](#) encadrant le déroulement de l'épreuve
 - [restriction](#) sur la fonction des supports produits par l'élève et du tableau lors de la passation orale

ONISEP

- <https://www.onisep.fr/metier>

LES SITES DISCIPLINAIRES

- Le site SVT : <https://svt.dis.ac-guyane.fr>
- Le site EDD Guyane : <https://edd.dis.ac-guyane.fr>
- Le site EPSa : <https://epsa.dis.ac-guyane.fr/>
- Le site Lithothèque : <https://lithotheque.ext.ac-guyane.fr/>

DATES-CLE DU PREMIER TRIMESTRE – A RETENIR

- **Les manifestations EDD**
 - Semaine européenne du développement durable du 18 septembre au 8 octobre ;
 - Inscription à l'appel à projet de la réserve naturelle nationale du Mont Grand-Matoury jusqu'au 15 octobre ;
 - Inscription au projet « Piafs de ma rue » jusqu'au 22 septembre ;
 - Demande de financement de nouvelles aires éducatives auprès de l'OFB via la trousse à projet jusqu'au 23 septembre, avec inscription des nouveaux projets sur SAGAE jusqu'au 15 octobre ;
 - Semaine européenne de la réduction des déchets du 20 au 28 novembre.